

SERVICE SECURITE URBAINE ML

Le Maire de Louviers,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** le Code de la Route

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, huitième partie, la signalisation temporaire – arrêté du 06 novembre 1992 modifié

**VU** le Code du commerce et notamment ses articles L. 130-2 et 310-9

**CONSIDERANT** la demande du 09 juin 2025, de DEUXIEME LIGNE FILMS, pour le tournage d'un film, rue Pierre Mendès France à Louviers.

**CONSIDERANT** les circonstances particulières constituées pour le tournage d'un film, rue Pierre Mendès France, à Louviers.

**CONSIDERANT** qu'il convient d'éviter tout accident lors de cette manifestation

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** – Le Jeudi 10 juillet 2025 à 13h00 à 21h00 et le vendredi 11 juillet 2025 de 07h00 à 21h00, pour permettre le tournage du film, la circulation de tout véhicule, sauf véhicules et engins des organisateurs selon les besoins, véhicules dument habilités et bus, sera interdite rue Pierre Mendès France, à Louviers, sur la partie comprise entre la place Ernest Thorel et la rue Tatin.

Une déviation sera mise en place de la place Ernest Thorel vers le boulevard du Maréchal Joffre.

**ARTICLE 2** - Pour porter ces interdictions et prescriptions à la connaissance des usagers, la signalisation réglementaire sera implantée par le demandeur.

**ARTICLE 3** - Le présent arrêté sera publié et affiché dans la ville de Louviers.

**ARTICLE 4** - En cas d'observation du présent arrêté, il sera procédé à l'enlèvement des véhicules contrevenants, à la charge des propriétaires.

**ARTICLE 5** - Le présent arrêté sera exécuté par la Police d'État sous la responsabilité de Madame la Commissaire de Police et par la Police Municipale sous l'autorité du Maire.

**ARTICLE 6** - Ampliation du présent arrêté sera transmise de Madame la Commissaire de Police de Louviers et à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, un exemplaire étant conservé à la Mairie de Louviers.

Certifié exécutoire  
Par affichage, le

**08 JUL. 2025**

Fait à Louviers, le **08 JUL. 2025**

Le Maire  
François-Xavier PRIOLLAUD

